



Règlement Foot en Marchant

I. Règles générales

- **Engagements** : Les rassemblement « Foot en Marchant » sont ouverts aux joueurs/joueuses à partir de 40 ans possédant une licence loisir validée par le District de Provence de Football. Les équipes mixtes sont autorisées.
- **Nombres de joueurs** : 5 contre 5 ou 6 contre 6 (adaptable en fonction de la taille du terrain et/ou public).
- **Remplacements** : Le nombre de remplacements est illimité mais il doit s'effectuer lors d'un arrêt de jeu.
- **Tenue** : Une tenue de sport est préconisée pour la pratique du « Foot en Marchant » De plus, tout attribut vestimentaire dangereux doit être enlevé pour disputer la rencontre. C'est notamment le cas des montres, colliers, casquettes, bonnets ou bracelets.
- **Auto-arbitrage** : Les équipes doivent se gérer entre elles pour l'arbitrage. Il n'y aura pas d'arbitre désigné. Les rencontres devront se dérouler dans un bon climat où la notion de « fair-play » devra primer.
- **Discipline** : En cas de problèmes disciplinaires, tels que définis par l'article 2 du Règlement Disciplinaire – Annexe 2 des Règlements Généraux de la F.F.F., le club et le(s) licencié(s) fautif(s) seront convoqués devant la Commission de Discipline du District de Provence.
- **Durée du match** : Nombres de périodes modulables en fonction des publics (maximum de 60 minutes).
- **Classement** : Il n'y a pas de classement sur cette pratique diversifiée.

II. Règles spécifiques : Jeu

- **Matériel** : Ballon de football taille 4 lesté recommandé, sinon ballon taille 5 autorisé. Les ballons seront fournis par le club d'accueil.
- **Buts** : Taille des buts adaptables (utilisés des buts existants ou 4x1,8 mètres, 4x2 mètres ou 3x2 mètres)
- **Remise en jeu** : Le coup d'envoi est tiré du milieu de terrain, il est impossible de marquer sur l'engagement. Pour toute remise en jeu (touche, coup-franc, engagement...), les adversaires sont à 2 mètres minimum. Tous les coups-francs sont indirects.
- **Gardien de but** : Seul autorisé dans la surface de réparation, peut relancer à la main ou au pied (ballon au sol).

- **Hors-jeu** : Il n'existe pas de hors-jeu dans le règlement. N'importe quel joueur peut marquer de n'importe où sur le terrain.
- **Fautes et comportements antisportif** : Interdiction de courir et de lever le ballon au-dessus de la hauteur des hanches. Les tacles et les contacts sont interdits. Obligation de défendre debout sous peine de se voir concéder un coup-franc.
- **Feuilles de match** : Lors de chaque rassemblement, les joueurs/joueuses devront s'identifier auprès du référent du District de Provence ou du club d'accueil.

